

Fraude à la sécu : le gouvernement rend le chiffrage impossible... car « inopportun politiquement »

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 9 novembre 2019



Vraiment, on prend les Français pour des truffes et des vaches à lait de con-tribuables !

J'avais commencé cet article il y a deux jours, mais depuis, d'autres sont sortis, qui permettent au contribuable de comprendre l'ampleur des dégâts. En particulier, [l'article de Marie Delarue de nos amis de BV bien documenté](#). Des articles qui ne changent pas grand chose à mon analyse et viennent plutôt la renforcer, tant dans les premières lignes de ces articles tout est résumé.

L'express du 6 novembre, comme le reste de la presse, publie un aveu d'une certaine impuissance ou inversement une volonté politique et idéologique supérieure de tenir le

problème sous cloche !

**Fraude sociale : le chiffrage est « impossible »
et « inopportun » selon un rapport**

La sénatrice Nathalie Goulet et la députée Carole Grandjean ont conclu ce mercredi à « **l'impossibilité matérielle** » et à « **l'inopportunité politique** » de leur tâche.

Elles réclament un « audit indépendant ». Chargées d'évaluer le montant de la fraude aux prestations sociales, la sénatrice (UDI) Nathalie Goulet et la députée (LREM) Carole Grandjean ont conclu ce mercredi à « l'impossibilité matérielle » et à « l'inopportunité politique » de leur tâche.

Missionnées fin mai par le Premier ministre, Édouard Philippe, afin de « procéder à une évaluation robuste et objective du coût de la fraude aux prestations sociales », Nathalie Goulet et Carole Grandjean ont finalement « estimé qu'il n'était pas matériellement possible de procéder à un chiffrage ».

Ce constat « se double d'une inopportunité politique », ajoutent-elles, soucieuses d'éviter « que des polémiques relatives aux montants de la fraude obèrent le fond de leur rapport et de leurs propositions ».

Faux pas et phénomène « sous-estimé »

Les deux parlementaires en ont fait l'expérience début septembre, lorsqu'elles ont relevé des « approximations » dans les statistiques publiques, en particulier les plus de trois millions de centenaires « réputés en vie » recensés par l'Insee. Une critique aussitôt recadrée par les administrations de Sécurité sociale, qui ont rappelé que

« la fraude détectée » en 2018 « s'est élevée à 1,2 milliard d'euros ». La commission des Affaires sociales du Sénat a estimé à moins de 140 millions d'euros la fraude liée aux assurés nés à l'étranger.

Nathalie Goulet et Carole Grandjean considèrent toutefois que **le phénomène** reste « largement sous-estimé » et qu'« **un audit indépendant est nécessaire** ». La députée a déjà fait adopter un amendement en ce sens, lors de la première lecture du budget 2020 de la « Sécu » à l'Assemblée nationale fin octobre : le gouvernement devra ainsi remettre un rapport sur l'utilisation du fichier national des assurés sociaux (RNCPS).

Sa collègue sénatrice a déposé une quinzaine d'amendements en vue de l'examen du texte la semaine prochaine, dont une autre demande de rapport sur « les causes et les coûts pour les finances publiques des cartes vitales en surnombre ».

Rappelons tout ce que nous avons déjà publié sur ce sujet !

<https://resistancerepublicaine.com/2019/09/08/reponse-aux-decodeurs-du-monde-qui-pretendaient-cacher-la-fraude-massive-aux-numeros-de-secu/>

<https://resistancerepublicaine.com/2019/09/05/84-millions-da-sures-sociaux-en-france-mais-pour-buzyn-la-fraude-a-la-secu-serait-rarissime/>

<https://resistancerepublicaine.com/2019/06/08/plus-de-2-millions-dimmigres-profitent-illegalement-de-notre-secu/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/19/18-millions-de-faux-numeros-de-secu-permettent-a-des-nes-a-letranger-de-nous-voler-14-milliards/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/22/lenorme-arnaque-a-la-secu/>

Considérons que ces deux parlementaires sont sincères dans leur démarches d'enquête et de recherches !

D'ailleurs leur aveu n'est-il pas l'expression de leur exaspération ?

Combien de bâtons dans les roues leur a-t-on mis ?

Comment avec les pouvoirs qui sont ceux des parlementaires en arriver à demander un « audit indépendant » ? D'ailleurs pourquoi un « audit indépendant » serait-il plus efficace quand on voit que les administrations, Etat dans l'Etat, refusent d'ouvrir leurs dossiers et fichiers arguant des lois et de la réglementation à des parlementaires mandatés?

Dans leur aveu, « **l'impossibilité matérielle** ».

Qu'est-ce à dire ? L'énormité et la diversité de la fraude, la complexité du fonctionnement et de ses cloisonnements, le refus d'un accès aux données, voire plus simplement de répondre avec nombre d'arguments à la clé !

L'énormité et diversité de la fraude, à la fois de bénéficiaires des aides sociales et d'employeurs indéliques allant du travail au noir au trucage des comptes. Pour résumer l'extraordinaire « *créativité* » des fraudeurs le rapport résume : fraudes à l'état civil, fraudes à la résidence, fraudes au logement, fraudes aux documents et attestations, fraudes médicales, fraudes aux déclarations de ressources et de patrimoine, fraudes à la dissimulation d'activité, fraudes aux coordonnées bancaires, fraudes au RSA, fraudes transfrontalières (pas uniquement liées à l'immigration souvent évoquée)...

La complexité du fonctionnement et de ses cloisonnements, le refus de croiser les données entre administrations, entre

départements. Exemple dans l'article de BV, « *l'unicité du domicile fiscal et du domicile social* », que la sénatrice voudrait bien voir effective et pour laquelle elle va déposer un amendement car, aujourd'hui, dit-elle, « *on peut se déclarer célibataire à Paris, en couple en Normandie et veuf en Bretagne, et vous allez recevoir les prestations, sans que ce soit coordonné* » (fin de citation).

Autre point que j'avais évalué au même niveau dans [un article précédent](#) : les cartes Vitale. « Grâce à notre conférence de presse du 3 septembre, **on a eu le nombre de 59,4 millions de cartes Vitale en circulation. Ce qui fait un excédent d'environ 5 millions de cartes. Il y a 5 millions de cartes en vrac en trop dans notre système** », explique Nathalie Goulet à *Public Sénat*. « *On est dans un triangle des Bermudes, dit-elle. Ça ne peut pas être que des doublons, il y a forcément de la fraude.* » !

Dans « l'impossibilité matérielle » se trouve le refus (poli) des administrations, ce dont la sénatrice se déclare déçue. Mais cela va plus loin et le rapport n'y fait pas mention apparemment, il s'agit de ménager certaines susceptibilités face à quelques arrangements avec la réalité... Les administrations annoncent avoir fait un certain nombre de contrôles, avoir récupéré tel montant de fraudes. « Il faudra de toute façon instaurer une autorité indépendante, dotée de pouvoirs de sanctions, pour contrôler les résultats de lutte contre la fraude sans contestation possible. » [lit-on sur un article du Figaro](#) ! Ainsi dans une émission sur BFMTV un [ancien contrôleur de la CAF affirme des contrôles pratiquement bidons](#) !!!

Arrive maintenant « **l'inopportunité politique** ».

Passons sur le fait que la commission des Affaires sociales du Sénat ait évalué la fraude aux « faux numéros » de Sécurité sociale entre 117 et 138,6 millions alors que Charles Prats l'a estimée à 14 milliards vers 2010, il y a quand même une grande marge entre les deux... et il est notoire que rien ou presque n'a été fait depuis ! Rappelons que la Sécu. argue qu'en 2018 elle a récupéré 1,2 milliards de fraudes ! Bigre, j'en suis déjà sur le c... ! Une fameuse loterie nationale pour ceux passant entre les mailles !

La sénatrice et sa collègue députée avancent qu'elles ont souci à éviter que «des polémiques relatives aux montants de la fraude obèrent le fond de leur rapport et de leurs propositions». Qu'en termes délicats ce jeu de bande !

Le problème est assurément tel qu'il sera « politiquement inopportun » à n'importe quel moment et les élections proches seront suivies d'autres élections proches... quand on connaît l'inquiétude de la classe politique en place à voir monter l'Extrême Droite, ce délire fantasmé et caricatural d'une prétendue Extrême Droite réelle désormais embryonnaire !

En tout cas l'idéologie n'est pas loin et les rapporteuses de prévenir, voire de se prémunir de quelques diatribes, il ne s'agit pas de faire la «chasse aux pauvres», mais d'organiser notre générosité pour qu'elle bénéficie bien à ceux qui en ont besoin...

Quelles solutions à ces fraudes ?

Des amendements devraient être proposés lors du prochain projet de loi de finances à la chambre, donc dans près d'un an... Ah ! Je croyais que la sénatrice Goulet avait déposé déjà 15 amendements devant être discutés prochainement... !

Pour résumer :

- Face à ces aberrations des données « *faire la lumière sur ces chiffres* ». D'où un audit complet de l'INSEE, du RNIPP et du SNGI (Système national de gestion des identités) par un organisme extérieur (Précision importante, les choses n'étaient pas claires, mais ces organismes à la pointe ne devraient-elles pas l'avoir fait d'elles-mêmes ? Les ministres en charge n'ont-ils pas à donner les consignes sans plus attendre. Ce n'est que de l'organisation !).
- La plus emblématique la fin d'une carte vitale à vie pour lutter contre la fraude aux soins.
- Autre proposition : obliger les allocataires à une preuve de vie chaque année.
- Interdire les versements de prestations sociales sur des comptes épargnes.
- Les administrations, universités, bailleurs, etc. devant tous recourir au cachet électronique visible (flashcode) afin d'authentifier les individus : « *sortir du déclaratif* », « *rétablir les contrôles physiques et développer l'usage de la biométrie* ».
- Obligation à déclarer tout changement de domicile.
- Mieux contrôler les prestations versées à des allocataires à l'étranger.

Enfin, que des dispositions de bon sens, rien que pour en arriver là, y avait-il besoin d'un rapport ?

COMPLÉMENT.

Au vu des réactions sur les retraités au Maghreb dont il serait impossible d'obtenir la preuve de vie, des solutions existent pour cesser toute naïveté en commençant par garantir nos intérêts nationaux.

- La première serait dans le cadre des accords bilatéraux qui seraient d'ailleurs à revoir en rétablissant un équilibre équitable, ces pays ayant intérêt à ce que leurs nationaux retraités en bénéficient, à eux donc d'assurer la preuve de

vie. Il est clair que le résultat ne peut être supérieur à ce qu'il est en France.

– En cas de désaccord, reverser à ces états une somme équivalente aux taux de survie observés en France, à charge à ces Etats à assurer la répartition. C'est aussi l'occasion de retenir les impayés sur les soins assurés en France pour leurs nationaux en tourisme médical !